



2^e APPEL À CANDIDATURES À UNE FONCTION D'ÉDUCATEUR-ÉCONOME DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE ORDINAIRE

Coordonnées du P.O. :

Nom : Communauté Educative Lasallienne ASBL

Adresse : rue du Collège, 27 – 5060 TAMINES

Coordonnées de l'école :

Nom : Communauté Educative Saint-Jean-Baptiste (D2-D3)

Adresse : Rue du Collège, 27 – 5060 TAMINES

Site web : www.saint-jean-secondaire-tamines.be ou www.asbl-cel.be/cesjb

Date présumée d'entrée en fonction : **immédiatement - Temps plein**

Caractéristiques de l'école :

Depuis le 1 janvier 2016, l'ASBL CEL organise :

Trois écoles d'enseignement fondamental sur quatre implantations

- ✓ L'École fondamentale Saint-Jean-Baptiste (rue du Collège 27 à 5060 Tamines)
- ✓ L'Institut Sainte-Catherine (rue Sainte-Catherine 15 à 5060 Tamines)
- ✓ L'Implantation Saint-Louis/Sainte-Marie (rue Notre-Dame 26 à 5060 Tamines)
- ✓ L'École Saint-Remy (rue G. Héraly 1 à 5060 Falisolle)

Deux établissements d'enseignement secondaire CESJB sur deux implantations

- ✓ L'implantation Saint-Jean rue du Collège, 27 à 5060 Tamines organise un enseignement secondaire de plein exercice comprenant un premier degré commun et différencié, un deuxième et un troisième degrés de transition générale et technique ainsi qu'un deuxième et un troisième degrés de qualification technique et professionnelle.
- ✓ L'implantation Sainte-Anne rue des Dames, 5 à 6224 Wanfercée-Baulet organise un enseignement secondaire de plein exercice comprenant un premier degré commun et différencié ainsi qu'un deuxième et un troisième degrés de qualification technique et professionnelle.

Un CEFA organisé sur deux implantations

- ✓ Tamines square Duculot, 8 à 5060 Tamines organise un enseignement secondaire en alternance.
- ✓ Florennes

Une école de promotion sociale, l'École Industrielle, Commerciale et de Sauvetage (EICST) est une entité d'enseignement secondaire sur deux implantations :

- ✓ L'École de Promotion Sociale de Tamines, rue du Collège 27 à 5060 Tamines, implantation siège
- ✓ L'École de Promotion Sociale Saint-Guibert, place de l'Orneau, 21 à 5030 Gembloux

A ce jour, l'ASBL CEL compte plus de 2.500 élèves et plus de 350 membres du personnel.

Nature de l'emploi¹ :

O l'emploi temporairement vacant – remplacement jusqu'au 15 juillet 2024. Possibilité de reconduction en fonction d'une prolongation du certificat médical de la personne titulaire

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **mercredi 15 mai 2024** :

- **par envoi électronique** avec accusé de réception à Monsieur Daniel DURIEU, Président du Pouvoir organisateur (daniel.durieu@asbl-cel.be) et en mettant en copie, Monsieur Xavier Delvoye, (xavier.delvoye@cesjb.be)

Le dossier de candidature comportera un CV détaillé, une copie du diplôme et une lettre de motivation dans laquelle le(la) candidat(e) présentera sa conception de la fonction en référence au profil (annexe 3) et sa motivation à exercer la fonction d'éducateur (trice)-économe.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Les auditions sont prévues le mercredi 22/05/24 matin.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Monsieur Xavier DELVOYE, directeur 071/77 11 07 ou xavier.delvoye@cesjb.be

Destinataires de l'appel² :

O toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur³.
- Annexe 3 : Descriptif spécifique de la fonction d'économe à la Communauté Educative Lasallienne
- Annexe 4 : Titres de capacité
- Annexe 5 : Barème

¹ Cocher la nature exacte de l'emploi à pourvoir. Une seule case doit être cochée.

² Cocher les destinataires concernés. Une seule case doit être cochée.

³ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1^{er} 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

La fonction d'éducateur-économiste⁴ est accessible :

- I. soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §1^{er}, 1° et 8 § 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux personnes remplissant les conditions de titre, notamment, mentionnées au point I. ci-dessous).
- II. soit dans le respect des conditions visées à l'article 42 §1^{er} du décret du 6 juin 1994, à l'article 53 §1^{er} du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §2 alinéa 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées au point II ci-dessous).

I. Conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

1° Jouir des droits civils et politiques;

2° Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'AGCF du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française⁵ ou une des variantes de ces titres de capacité en vertu de l'article 16, §7 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

3° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

4° Être de conduite irréprochable;

5° Satisfaire aux lois sur la milice;

6° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire :

1° avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation ;

2° être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;

3° être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Educateur-Économiste dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Educateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'éducateur
Educateur-économiste dans l'enseignement de promotion sociale	Educateur-secrétaire	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'éducateur-secrétaire

⁴ Cette fonction ne concerne pas le réseau de l'enseignement organisé par la Communauté française qui n'organise pas la fonction d'éducateur-économiste.

⁵ ou une des variantes de ces titres de capacité en vertu de l'article 16, §7 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

Annexe 2 : Profil de fonction

1.1. La liste des compétences comportementales comprend :

En application de l'article 50bis du décret du 1^{er} février 1993, tel que modifié par le décret modifiant certaines dispositions relatives aux fonctions de promotion et aux autres fonctions de sélection, il est attendu que l'Économiste dispose des compétences comportementales suivantes :

Compétences comportementales	Niveau de maîtrise	Pondération /40
1. Connaître les projets éducatif et pédagogique de l'Enseignement catholique tels que repris dans Mission de l'école chrétienne et les Projets l'institut et donner du sens à son action en s'en inspirant et en articulant avec cohérence principes, valeurs et comportement.	B	/5
2. Capacité de travailler au sein de l'équipe de direction et soutenir avec loyauté l'équipe de direction dans la réalisation des projets au sien du PO.	B	/10
3. Travailler en équipe	B	/5
4. S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.	B	/5
5. Faire preuve de fiabilité	B	/5
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication	B	/10

1.2. La liste des compétences techniques au choix du Pouvoir organisateur

Les compétences clés minimum attendues de l'éducateur-économiste au moment de son entrée en fonction sont fixées dans les tableaux repris ci-dessous, chaque critère se valant. Le niveau de compétence minimal attendu et la pondération attribuée sont mentionnés. Les compétences attendues non pondérées feront également partie de la lettre de mission.

Compétences techniques	Niveau de maîtrise	Pondération /60
1. Être capable d'organisation, de rigueur, et de structure. Capacité à respecter délais et échéances et à établir des priorités cohérentes dans l'exécution de ses diverses tâches.	B	/10
2. Capacité à lire et décoder des textes à caractère juridique, économique, financier, ... en lien avec la fonction.	A	/10
3. Avoir des connaissances techniques de base dans la gestion des bâtiments qui lui permettent d'analyser des devis et surveiller des travaux.	A	/5
4. Être capable d'étudier les offres des fournisseurs et de proposer des décisions sur base de tableaux comparatifs.	A	/5
5. Avoir des connaissances en matière de marchés publics et, le cas échéant, s'engager à suivre dans un délai de deux ans des formations pour parfaire ou compléter ces connaissances.	A	/10
6. Connaissance des logiciels et outils informatiques utiles à la fonction (suite office Microsoft, ProECO, Bob...).	A	/10
7. Avoir des connaissances de base dans la législation du travail du personnel (CP152 et CP 225) et dans sa mise en application.	A	/10

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Annexe 3 : Descriptif spécifique de la fonction d'économiste à la Communauté Educative Lasallienne

1. Généralité

L'économiste est le collaborateur immédiat de l'équipe de direction dans la gestion matérielle et financière de l'établissement. Il exécute sa mission sous l'autorité du directeur financier et de l'équipe de direction, et ce en toute loyauté. Il peut également être amené à travailler avec les directions du fondamental, du secondaire, de l'alternance et de la promotion sociale pour les parties communes aux écoles.

Le pouvoir organisateur dispose d'un éducateur-économiste-comptable et d'une aide-comptable, nous recherchons pour cet appel, un.e candidat.e qui aura la responsabilité de la gestion matérielle et maintenance des établissements scolaires organisés par le Pouvoir organisateur. Dans ce cadre-là, il/elle sera amené.e à se rendre régulièrement dans les différentes implantations du PO. Il faut remarquer que cette responsabilité ne peut jamais dépasser le mandat que le directeur financier a reçu lui-même en cette matière du pouvoir organisateur.

L'éducateur-économiste adhèrera aux « Missions de l'école chrétienne », au projet d'établissement et au projet éducatif et pédagogique de la Communauté Educative Lasallienne.

L'éducateur-économiste sera tenu de travailler en collaboration avec les deux autres membres de l'économat.

2. Aspects de la gestion matérielle :

Sous l'autorité du directeur financier, l'éducateur-économiste est chargé de la gestion matérielle des établissements scolaires du PO. Tout en tenant compte des nécessités propres à chaque établissement et du budget fixé par le pouvoir organisateur, on distingue les tâches suivantes :

- L'achat et/ou la vente du matériel et de l'équipement ; e.a le matériel didactique, le fonds d'équipements, ... Pour l'achat de matériel et de l'équipement, une collaboration avec le conseiller en prévention sera nécessaire (principe des 3 feux verts).
- La réception des commandes et la vérification des factures.
- L'achat des matières premières, la gestion des stocks, l'aliénation ou la location des objets produits et des services rendus
- Gestion de la procure élèves (prêt des manuels élèves)
- La gestion et la logistique du restaurant scolaire.

3. Aspects de la gestion du personnel :

Sous l'autorité du directeur financier, l'éducateur-économiste est chargé des aspects de la gestion du personnel sous fonds propres.

Il/elle tiendra le dossier des assurances du personnel à jour en collaboration avec le secrétariat de direction, notamment pour le personnel de la CP 152 et CP225, les bénévoles, ...

L'éducateur-économiste est chargé de la rémunération du personnel non-subventionné, dans les limites du mandat qui lui a été conféré.

En particulier pour le personnel ouvrier, l'éducateur-économiste est chargé :

- De l'organisation (planning, congés, suivi des formations adéquates et nécessaires, etc) et de la surveillance du travail ;
- De l'application du règlement de travail ;

4. Aspects de la gestion financière

Sous l'autorité du directeur financier et en collaboration avec les autres membres de l'économat, l'éducateur-économiste s'occupera de la préparation des frais scolaires ainsi que :

- La préparation des remboursements des frais de transports et la préparation du dossier à renvoyer à la FWB ;

5. Compétences

Il/elle devra :

- Être motivé.e et dynamique, faire preuve d'un souci à la formation continuée ;
- Avoir une capacité d'écoute, de décision et de prise d'initiatives concertées ;
- Faire preuve d'un sens de l'organisation et de la gestion ;
- Faire preuve d'un bon sens des relations humaines, aussi bien avec les directions, les professeurs, éducateurs, le personnel ouvrier et les élèves, qu'en externe avec les parents, fournisseurs. Il/elle veillera à rester en phase avec la vie scolaire ;
- La connaissance des logiciels ProEco et BOB sont un plus ;
- Avoir une grande faculté d'adaptation, de créativité et de discrétion ;
- Faire preuve d'une certaine souplesse dans l'adaptation de son horaire selon les besoins spécifiques des établissements, du service comptabilité et d'une certaine disponibilité, même parfois en dehors du temps scolaire ;

6. Conclusions :

Il découle de la description de la fonction que l'éducateur-économiste occupe un poste de confiance dans l'établissement d'enseignement. Dès lors, l'importance du secret professionnel doit être soulignée.

D'autre part, l'exercice optimal de cette fonction exige que l'éducateur-économiste puisse collaborer avec le directeur financier et les équipes de direction sur base de la coresponsabilité et de la confiance mutuelle. Il/elle peut, si nécessaire, disposer de l'aide du personnel administratif et/ou des surveillants—éducateurs pour des tâches conformes à la monographie de la fonction.

L'éducateur-économiste veillera dans sa fonction à ne pas devenir « étranger » à la vie scolaire. C'est pourquoi dans des contacts réguliers avec les surveillant-éducateurs et les professeurs sont très souhaitables.

Annexe 3 : TITRES DE CAPACITE (AGCF du 14 mai 2009)

1) DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE	
1 ^{ER} CYCLE	2 ^E CYCLE
- CANDIDAT/BACHELIER EN SCIENCES DE GESTION	- LICENCIÉ/MAÎTRE/MASTER EN SCIENCES DE GESTION
- CANDIDAT/BACHELIER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES	- LICENCIÉ/MAÎTRE/MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
- CANDIDAT/BACHELIER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION	- LICENCIÉ/MASTER EN GESTION DE L'ENTREPRISE
- CANDIDAT/BACHELIER INGÉNIEUR DE GESTION	- INGÉNIEUR DE GESTION - MASTER INGÉNIEUR DE GESTION
- CANDIDAT/BACHELIER INGÉNIEUR COMMERCIAL	- INGÉNIEUR COMMERCIAL - MASTER - INGÉNIEUR COMMERCIAL
2) DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE DE PLEIN EXERCICE DE TYPE COURT	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMPTABILITÉ-ADMINISTRATION	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMPTABILITÉ	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MARKETING	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMMERCE EXTÉRIEUR	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMMERCE	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MANAGEMENT	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MARKETING-MANAGEMENT	
- GRADUÉ/BACHELIER EN SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES	
- AESI - SECTION COMMERCE	
- AESI B SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES	
- AESI B SOUS-SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES	
- AESI-BACHELIER SOUS-SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES	
- BACHELIER-AESI SOUS-SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES	
3) DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE DE PLEIN EXERCICE DE TYPE LONG	
- CANDIDAT EN SCIENCES COMMERCIALES	- LICENCIÉ EN SCIENCES COMMERCIALES
- BACHELIER EN GESTION DE L'ENTREPRISE	- MASTER EN GESTION DE L'ENTREPRISE
- CANDIDAT/BACHELIER INGÉNIEUR COMMERCIAL	- INGÉNIEUR COMMERCIAL - MASTER - INGÉNIEUR COMMERCIAL
4) DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT DE RÉGIME 1	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMPTABILITÉ	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MARKETING	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MARKETING-MANAGEMENT	
- GRADUÉ/BACHELIER EN MANAGEMENT	
- GRADUÉ EN GESTION-MARKETING	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMMERCE EXTÉRIEUR	
- GRADUÉ/BACHELIER EN COMMERCE	
- GRADUÉ/BACHELIER EN SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES	

Ou tout titre reconnu comme « variante » d'un de ces titres via l'AGCF du 5 juin 2014, à savoir :

AESI COMMERCE
AESI SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES
BACHELIER EN COMMERCE EXTERIEUR PSR1 - 719100S32D1
BACHELIER EN COMPTABILITE PSR1 - 711101S32D2
BACHELIER EN GESTION DE L'ENTREPRISE (TL)
BACHELIER EN MARKETING PSR1 - 714100S32D1

BACHELIER-AESI SOUS-SECTION : SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES
CANDIDAT EN ECONOMIE COMMERCIALE
CANDIDAT EN SCIENCES COMMERCIALES (UNIV)
CANDIDAT EN SCIENCES DE GESTIONS
CANDIDAT EN SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES
CANDIDAT EN SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
CANDIDAT EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
CANDIDAT EN SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES
CANDIDAT INGENIEUR COMMERCIAL
CANDIDAT INGENIEUR DE GESTION
COMMERCE EXTÉRIEUR
COMMERCE EXTÉRIEUR ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX
ESEC : MARKETING (CODE CIRSO 611801)
ESEC COMPTABILITÉ, INFORMATIQUE DE GESTION ET EXPERTISE (PS)
GRADUAT EN GESTION - MARKETING PSR1 - 714501S32F2
GRADUAT EN GESTION/MARKETING PSR1 - 714501S32F1
GRADUAT EN GESTION-MARKETING PSR1 - 714501S32S1
GRADUAT EN SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES
GRADUE : COMMERCE
GRADUE : COMMERCE EXTERIEUR
GRADUE : COMPTABILITE
GRADUE : DISTRIBUTION - MARKETING
GRADUE : GESTION - MARKETING
GRADUE : MARKETING - GESTION COMMERCIALE
GRADUE : MARKETING
GRADUE : MARKETING MANAGEMENT (PS)
GRADUÉ EN COMMERCE
GRADUÉ EN COMMERCE EXTÉRIEUR
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ - ADMINISTRATION
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ OPTION : BANQUE ET FINANCE
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ OPTION : FISCALITÉ
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ OPTION : GESTION
GRADUÉ EN COMPTABILITÉ OPTION : INFORMATIQUE
GRADUÉ EN DISTRIBUTION
GRADUÉ EN DISTRIBUTION - MARKETING
GRADUÉ EN DISTRIBUTION COMMERCE EXTÉRIEUR
GRADUÉ EN DISTRIBUTION ET MARKETING
GRADUÉ EN MARKETING
GRADUE EN MARKETING-MANAGEMENT PSR1 - 714501S32F4
GRADUE(E) EN COMPTABILITE PSR1 - 711101S32D1
GRADUE(E) EN MARKETING - MANAGEMENT PSR1 - 714501S32E1
GRADUE(E) EN MARKETING MANAGEMENT PSR1 - 714501S32S2
GRADUE(E) EN MARKETING MANAGEMENT PSR1 - 714502S32C1
INGENIEUR COMMERCIAL
INGENIEUR COMMERCIAL (UNIVERSITE)
INGENIEUR COMMERCIAL ET DE GESTION
INGENIEUR DE GESTION
LICENCE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES
LICENCE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (FINANCES, BANQUES, ASSURANCES)
LICENCE EN ADMINISTRATION ET GESTION
LICENCE EN GESTION DE L'ENTREPRISE
LICENCE EN GESTION DE L'ENTREPRISE (TL)
LICENCE EN GESTION DE L'ENTREPRISE (UNIV)

LICENCE EN SCIENCES ACTUARIELLES
LICENCE EN SCIENCES COMMERCIALES
LICENCE EN SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES
LICENCE EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES
LICENCE EN SCIENCES COMMERCIALES ET FINANCIERES
LICENCE EN SCIENCES DE GESTION
LICENCE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES APPLIQUEES
LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LICENCIÉ POST-UNIVERSITAIRE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
MAITRE EN ADMINISTRATION ET GESTION
MAÎTRE EN SCIENCES DE GESTION
MAÎTRE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
MAÎTRE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES
MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (FINANCES, BANQUES, ASSURANCES)
MAITRISE EN ADMINISTRATION ET GESTION
MAÎTRISE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
MAITRISE EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
MASTER EN GESTION DE L'ENTREPRISE (TL)
MASTER EN SCIENCES COMMERCIALES (TL)
MASTER EN SCIENCES DE GESTION
TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN COMMERCE
TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN COMPTABILITÉ
TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN COMPTABILITÉ - ADMINISTRATION
TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN DISTRIBUTION
TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN DISTRIBUTION ET MARKETING

Annexe 5 : Barème

	Porteur d'un titre de niveau supérieur			Porteur d'un titre de niveau secondaire
	du 3 ^e degré	du 2 ^e degré	du 1 ^{er} degré	
Éducateur économiste	359 (377*)	359 (377*)	359 (377*)	359

(*) Bénéficiaire toutefois de l'échelle 377, les éducateurs-économistes qui sont en outre porteurs d'un des titres suivants :

- Un master en sciences de l'éducation ;
- Ou un master en psychopédagogie ;
- Ou une licence en sciences de l'éducation ;
- Ou une licence en sciences et techniques de la formation continue ;
- Ou une licence en sciences psychopédagogiques ;
- Ou une licence en psychopédagogie ;
- Ou une licence en politique de formation et psychopédagogie ;
- Ou une licence en politiques et pratiques de formation.

Ces barèmes sont disponibles [ici](#). Ils sont régulièrement actualisés en fonction des éventuelles revalorisations et indexations.

Rémunération durant les vacances du personnel temporaire

L'arrêté royal n°63 a été modifié par le décret du 12 juillet 2012 afin de permettre à l'Administration de disposer d'une base légale pour rémunérer le personnel temporaire dans les fonctions de sélection et de promotion durant les vacances d'été, même s'il n'avait pas été engagé dans cette fonction pour toute l'année scolaire écoulée.

Pour rappel, le contrat de ce personnel ne prend pas fin automatiquement au 30 juin, comme c'est le cas pour le personnel temporaire dans les fonctions de recrutement. Des prestations de vacances sont en outre attendues. L'AR n°63 autorise donc le paiement continu de la rémunération en juillet en aout.